RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 10094
Numéro SIREN : 449 019 470
Nom ou dénomination : ABCD INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2022 sous le numéro de dépôt 97422



20220974222021

DATE DEPOT : 22/07/2022

N° DE DEPOT : 97422

N° GESTION : 2003B10094

N° SIREN : 449019470

DENOMINATION : ABCD INVEST

ADRESSE : 36 rue Tronchet 75009 Paris

MILLESIME : 2021

LPS11558741

abcd
INVEST

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
03 AOUT 2022
Sous le N° 97422

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le 30 juin à 13h, les actionnaires de la société ABCD Invest, société par actions simplifiée au capital de 161 000 €, se sont réunis au siège social, au 36 rue Tronchet 75009 PARIS, en assemblée générale, sur la convocation régulièrement faite par le Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par M Didier Brethes.
Messieurs Jean-Paul Dumortier et Patrick Beghin sont désignés comme scrutateurs.

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;

- le rapport de gestion établi par le Président de la société ;

- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents devant être communiqués aux actionnaires ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation. L'assemblée lui en donne acte.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- approbation des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président.
- Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce.
- Affectation du résultat de l'exercice 2021.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Puis, lecture est donnée du rapport de gestion du Président et la discussion est ouverte.

Le Président répond aux questions des actionnaires.

abcd
INVEST

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'évolution de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes annuels de la société tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à Monsieur Didier BRETHES, Président, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend note qu'aucune convention relevant de l'article 227-10 du Code de Commerce n'existe au sein de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que l'exercice clos le 31 décembre 2021 dégage un bénéfice net comptable de 126 761.33 € décide, sur proposition de son Président, de l'affecter au compte de report à nouveau pour sa totalité.

L'assemblée générale rappelle qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

abcd
INVEST

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et les actionnaires présents.

Le Président

Les actionnaires

abcd
INVEST

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Présenté à l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2022

Situation de l'activité

La société a généré un chiffre d'affaires de 429.4 K€ en 2021 en forte augmentation par rapport à l'année précédente à 63.7 K€.
Cette forte augmentation est directement liée à l'opération de développement en cours à Boulogne Billancourt.

Informations comptables et financières

Les charges sont également en forte augmentation à 302.7 K€, une partie des missions étant sous-traitées.
Dans ces conditions, le résultat d'exploitation s'établit à 126.7 €. Il n'y a pas de produits ou charges financières et exceptionnelles sur l'exercice 2022.

Le résultat net comptable de l'exercice se traduit un bénéfice de 126 761.33 €.

A l'actif, les immobilisations corporelles représentent en fin d'exercice, une valeur nette de 6,3 K€, les immobilisations financières 751,8 K€, le poste client est de 73.8 K€, le poste autres créances de 10.7 K€ et la trésorerie disponible est de 85.1 K€.

Les capitaux propres de la société ressortent au 31 décembre 2021 à 772.4 K€ tandis que les dettes à court terme sont de 155.4 K€.

Opérations financières

Capital social
Le capital social est de 161 000 € au 31 décembre 2021.
Le capital social se divise en 161 000 actions chacune d'une valeur nominale de 1 €.

Endettement bancaire
La société n'a contracté aucun endettement bancaire.

Avances d'associés
Le solde des avances en compte courant d'associés est de 73.2 K€ au 31 12 2021.

Trésorerie
La société dispose d'une trésorerie disponible au 31 12 2021 de 85.1 K€

Actionnariat.

Au 31 décembre 2021, la société est totalement contrôlée par des personnes physiques.

abcd
INVEST

Affectation du résultat et Dividendes
Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net comptable de 126 761.33 €.
Il est proposé à l'assemblée d'affecter ce résultat pour son intégralité au compte de report à nouveau.
Le Président rappelle qu'il n'y a pas eu de dividendes versés au titre des 3 derniers exercices.

Organisation de la société
La société est domiciliée au 36 rue Tronchet 75009 PARIS. Au cours de l'exercice 2021, la société a été dirigée par Monsieur Didier Brethes, son Président, qui n'a pas perçu de rémunération.

Dépenses non déductibles
Il n'y a pas eu au titre de l'exercice 2021, de dépenses non déductibles ni de charges non engagées dans l'intérêt de la société.

Information sur les risques
La société exerce des activités de prestations de services et n'est pas exposée à des risques de nature technique.
En matière de risques juridiques dans le cadre de ses activités, la société limite contractuellement sa responsabilité au titre des prestations effectuées au montant des honoraires perçus.
En matière de risque financier, concernant ses activités de placement financier, la Direction apporte un soin particulier dans le choix des supports financiers correspondant au placement des liquidités disponibles pour minimiser le risque de perte qui y est attaché. N'étant pas endettée, elle n'est pas par ailleurs exposée à un risque de taux.

Evènements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice.

L'activité devrait continuer à être assez soutenue dans le courant de l'année 2022 avec la réception et la livraison d'une partie du programme de développement de Boulogne Billancourt, l'essentiel des facturations pour notre société étant attendue dans le courant du 2ième semestre 2022.

Didier Brethes
Président

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2022

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABCD INVEST — Duree de l'exercice exprimee en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 36 rue Tronchet 75009 PARIS 09 — Durée de l'exercice precedent* 12

Numero SIRET* 4 4 9 0 1 9 4 7 0 0 0 0 5 2 — Neant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2021

			Brut 1	Amortissements provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appele (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'etablissement *	AB		AC	
	Frais de developpement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, materiel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	35 306	AU 28 989	6 316
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations evaluees selon la méthode de mise en equivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachees a des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilises	BD	751 839	BE	751 839
	Prets	BF		BG	
	Autres immobilisations financieres*	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	787 145	BK 28 989	758 156
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matieres premieres, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermediaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes verses sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattaches (3)*	BX	73 852	BY	73 852
	Autres creances (3)	BZ	10 729	CA	10 729
	Capital souscrit et appele, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilieres de placement (dont actions propres	CD		CE	
	Disponibilités	CF	85 172	CG	85 172
Comptes de regularisation	Charges constatees d avance (3)*	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	169 754	CK	169 754
	Frais d'emission d'emprunt a etaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	956 899	1A 28 989	927 910

Renvois (1) Dont droit au bail		(2) part à moins d un an des immobilisations financieres nettes	CP		(3) Part à plus d un an	CR	
Clause de reserve de propriete *	Immobilisations		Stocks		Creances		

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Designation de l'entreprise SAS ABCD INVEST — Neant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse - - -)	DA	161 000
	Primes d emission, de fusion, d'apport,	DB	288 600
	Ecarts de reevaluation (2)* (dont ecart d equivalence EK)	DC	
	Reserve legale (3)	DD	16 100
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Reserves reglementees (3)* (Dont reserve speciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres reserves (Dont reserve relative à l achat d oeuvres originales d artistes vivants* EJ)	DG	
	Report a nouveau	DH	180 003
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (benéfice ou perte)	DI	126 761
	Subventions d investissement	DJ	
	Provisions reglementees *	DK	
	TOTAL (I)	DL	772 464
Autres fonds propres	Produit des emissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnees	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes aupres des etablissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financieres divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	73 225
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattaches	DX	63 373
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 847
	Dettes sur immobilisations et comptes rattaches	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte regul	Produits constatés d avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	155 446
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNERAL (I à V)	EE	927 910

RENVOIS

(1)	Ecart de reevaluation incorpore au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve speciale de reevaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Reserve de reevaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values a long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constates d'avance à moins d'un an	EG	155 446
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes crediteurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Designation de l entreprise SAS ABCD INVEST — Neant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	429 478	FH		FI	429 478
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	429 478	FK		FL	429 478
	Production stockee*					FM	
	Production immobilisee*					FN	
	Subventions d exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	429 478
CHARGES D EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matieres premieres et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matieres premieres et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	299 771
	Impôts, taxes et versements assimiles*					FX	76
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	2 869
	DOTATIONS D EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D EXPLOITATION — Sur actif circulant dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D EXPLOITATION — Pour risques et charges dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	302 717
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	126 761
operations en commun	Benefice attribue ou perte transferee* (III)					GH	
	Perte supportee ou benefice transfere* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilieres et creances de l'actif immobilise (5)					GK	
	Autres interets et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Differences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilieres de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financieres aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérets et charges assimilees (6)					GR	
	Differences negatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilieres de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	126 761

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formula re obl gatoire (article 53 A du Code general des impots)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2022

Designation de l'entreprise SAS ABCD INVEST — Neant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur operations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur operations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur operations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur operations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salaries aux resultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impots sur les benéfices *	**(X)**	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	429 478
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	302 717
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	126 761

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur operations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilieres	HY	
	produits d'exploitation afferents a des exercices anterieurs (a detailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Credit–bail mobilier *	HP	
	– Credit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à detailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liees	1J	
(6)	Dont interêts concernant les entreprises liees	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d interêt general (art 238 bis du C G I)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complementaires personnelles — facultatives A6		obligatoires A9
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d epargne retraite A8

(7) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Detail des produits et charges sur exercices anterieurs

	Exercice N	
	Charges anterieures	Produits anterieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Designation de l'entreprise SAS ABCD INVEST — Neant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au debut de l exercice 1		Augmentations: Consecutives à une réévaluation pratiquee au cours de l exercice ou résultant d une mise en equivalence 2		Augmentations: Acquisitions creations apports et virements de poste a poste 3	
INCORP	Frais d etablissement et de developpement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
INCORP	Autres postes d immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KØ	
CORPORELLES	Constructions	Installations generales agencements et amenagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, materiel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations generales agencements amenagements divers *		KV	15 228	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Materiel de transport*		KY	7 629	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Materiel de bureau et mobilier informatique		LB	10 981	LC		LD	1 466
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages recuperables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III			LN	33 839	LO		LP	1 466
FINANCIÈRES	Participations evaluees par mise en equivalence			8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations			8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilises			1P	751 839	1R		1S	
FINANCIÈRES	Prets et autres immobilisations financieres			1T		1U		1V	
FINANCIÈRES	TOTAL IV			LQ	751 839	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	785 678	ØH		ØJ	1 466

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions a des tiers ou mises hors service ou resultant d une mise en equivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l exercice 3		Reevaluation legale * ou evaluation par mise en equivalence — Valeur d origine des immobilisations en fin d exercice 4	
INCORP.	Frais d etablissement et de developpement — TOTAL I		IN		CO		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst gales, agencts et am des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, materiel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst gales , agencts, amenagements divers	IU		MM		MN	15 228	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Materiel de transport	IV		MP		MQ	7 629	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	12 448	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récuperables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG		NH	35 306	NI	
FINANCIÈRES	Participations evaluées par mise en equivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilises		I1		2B		2C	751 839	2D	
FINANCIÈRES	Prets et autres immobilisations financieres		I2		2E		2F		2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV		I3		NJ		NK	751 839	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	787 145	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2022
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Exercice N clos le 31/12/2021

Les entreprises ayant pratique la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur declaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision speciale (col 6) devient nulle

Designation de l entreprise SAS ABCD INVEST

Neant [X] *

CADRE A	Determination du montant des écarts (col 1 – col 2) (1)		Utilisation de la marge supplementaire d'amortissement			Montant de la provision speciale à la fin de l exercice [(col 1 – col 2) – col 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumule a la fin de l exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des supplements d amortissement (2)	Fraction residuelle correspondant aux elements cédes (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilises						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont ete apportees au montant des immobilisations amortissables reevaluees dans les conditions definies à l article 238 bis j du code general des impots et figurant a l actif de l entreprise au debut de l exercice Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portes colonne 1, ceux portes colonne 2

(2) Porter dans cette colonne le supplement de dotation de l exercice aux comptes d amortissement (compte de resultat) consecutif a la reevaluation

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations reevaluees cedees au cours de l exercice Il convient d y reporter, l annee de la cession de l élement, le solde non utilise de la marge supplementaire d amortissement

(4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portees aux colonnes 3 et 4 ,
b) le montant cumule a la fin de l exercice precedent dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l actif de l entreprise au debut de l exercice

(5) Le montant total de la provision speciale en fin d exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions reglementees»

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE		
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs deficits fiscalement reportables au 31 decembre sur la provision speciale

Il est rappele que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision speciale figurant au bilan de meme les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur resultat comptable le supplement d amortissement consecutif a la reévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce deficit incluse chaque annee dans les montants portes aux colonnes 3 et 4 du cadre A Cette partie est obtenue en multipliant les montants portes aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les elements sont fixés au moment de l imputation le numerateur etant le montant du deficit impute et le denominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Designation de l'entreprise SAS ABCD INVEST — Neant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au debut de l exercice		Augmentations dotations de l exercice		Diminutions amortissements afferents aux elements sortis de l actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'etablissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst generales agencements, amenagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst generales , agencements, amenagements divers	QD	7 508	QE	2 538	QF		QG	10 046
	Materiel de transport	QH	7 629	QI		QJ		QK	7 629
	Materiel de bureau et informatique, mobilier	QL	10 981	QM	331	QN		QO	11 313
	Emballages recuperables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	26 119	QV	2 869	QW		QX	28 989
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON	26 119	OP	2 869	OQ		OR	28 989

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Differentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode degressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Differentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode degressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins gales agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst techniques mat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales agenc am divers	L1		L2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Materiel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages recup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total general non ventile (NP+NQ+NR)	NW		Total general non ventile (NS+NT+NU)	NY		Total general non ventile (NW-NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au debut de l exercice	Augmentations	Dotations de l exercice aux amortissements		Montant net a la fin de l'exercice	
Frais d emission d emprunt à etaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Designation de l'entreprise SAS ABCD INVEST

Neant [X] *

	Nature des provisions		Montant au debut de l exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l exercice 3		Montant a la fin de l exercice 4	
Provisions reglementees	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et petroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements derogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prets d installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions reglementees (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties donnees aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marches a terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et penalites	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes revisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur conges à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour depreciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	– corporelles	6E		6F		6G		6H		
	– titres mis en equivalence	O2		O3		O4		O5		
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	– autres immobilisations financieres (1)*	O6		O7		O8		O9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour depreciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises – d exploitation			UE		UF				
	– financières			UG		UH				
	– exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en equivalence montant de la depreciation a la cloture de l'exercice calcule selon les regles prevues a l'article 39-1-5° du C G I — I0

(1) a detailler sur feuillet sépare selon l année de constitution de la provision ou selon l objet de la provision

NOTA Les charges a payer ne doivent pas être mentionnees sur ce tableau mais être ventilees sur l etat detaillé des charges à payer dont la production est prevue par l article 38 II de l annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Cegid Group

(8) **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Designation de l'entreprise SAS ABCD INVEST — Neant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Creances rattachees à des participations	LL		UM		UN	
	Prets (1) (2)	LP		UR		LS	
	Autres immobilisations financieres	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres creances clients	UX	73 852		73 852		
	Creance representative de titres prêtes ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Securite sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivites publiques — Impots sur les benefices	VM					
	Etat et autres collectivites publiques — Taxe sur la valeur ajoutee	VB	10 563		10 563		
	Etat et autres collectivites publiques — Autres impots, taxes et versements assimiles	VN					
	Etat et autres collectivites publiques — Divers	VP					
	Groupe et associes (2)	VC					
	Debiteurs divers (dont créances relatives a des operations de pension de titres)	VR	166		166		
	Charges constatees d avance	VS					
	TOTAUX	VT	84 581	VU	84 581	VV	
RENVOIS (1)	Montant des – Prets accordes en cours d'exercice	VD					
	Montant des – Remboursements obtenus en cours d exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prets et avances consentis aux associes (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d 1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de credit (1)	à 1 an maximum à l origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financieres divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattaches		8B	63 373	63 373		
Personnel et comptes rattaches		8C	2 399	2 399		
Securite sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivites publiques	Impots sur les benefices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutee	VW	16 448	16 448		
	Obligations cautionnees	VX				
	Autres impôts, taxes et assimiles	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattaches		8J				
Groupe et associes (2)		VI	73 225	73 225		
Autres dettes (dont dettes relatives a des operations de pension de titres)		8K				
Dette representative de titres empruntes ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d avance		8L				
TOTAUX		VY	155 446	VZ 155 446		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractes aupres des associes personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2022

Designation de l'entreprise SAS ABCD INVEST — Néant ☐ * — Exercice N clos le 31/12/2021

I. REINTEGRATIONS

	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	126 761
Charges non admises en déduction du resultat fiscal	Remuneration du travail de l'exploitant ou des associes (entreprises à l IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excedentaires (art. 39–4 du C G I) et autres amortissements non deductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39–4 du C G I)	WF		Taxe sur les véhicules des societés (entreprises à l IS)	WG			
	Fraction des loyers à reintegrer dans le cadre d un crédit bail immobilier et de levee d option	RA		Part des loyers dispensée de reintegration (art 239 sexies D)	RB		XW	
	Provisions et charges a payer non deductibles (cf tableau 2058–B, cadre III)	WI		Charges a payer liees a des etats et territoires non cooperatifs non deductibles (cf 2067–BIS)	XX			
	Amendes et penalites	WJ		Charges financieres (art 39–1–3° et 212 bis) *	XZ			
	Reintegrations prevues a l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote–part	Benéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Resultats beneficiaires vises à l article 209 B du CGI	L7		K7	
Regimes d imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises a l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposees au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values realisees au cours d'exercices anterieurs* — Plus–values nettes a court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values realisees au cours d'exercices anterieurs* — Plus–values soumises au regime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l IS)						XR	
Reintegrations diverses à detailler sur feuillet séparé DONT *	Interets excedentaires (art. 39–1–3 et 212 du C G I)	SU		Zones d entreprises* (activité exoneree)	SW		WQ	
				Quote–part de 12 % des plus–values à taux zero	MI8			
	Réintégration des charges affectées aux activites éligibles au regime de la taxation au tonnage						YI	
	Résultat fiscal afferent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
	TOTAL I						WR	126 761

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote–part dans les pertes subies par une societé de personnes ou un G I E *						WT	
	Provisions et charges à payer non deductibles, anterieurement taxées et réintegrees dans les resultats comptables de l exercice (cf tableau 2058–B, cadre III)						WU	
Regimes d imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposees au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposees au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposees au taux de 19%						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputees sur les moins–values nettes a long terme anterieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputees sur les deficits antérieurs						XB	
	Autres plus–values imposees au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est differee*						WZ	
	Regime des sociétes meres et des filiales * Produit net des actions et parts d intérets	Quote–part des frais et charges restant imposable a deduire des produits nets de participation	2A				XA	
	Produits de participations incligibles au regime des societes meres deductibles à hauteur de 99 % (art 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d incitation	Deduction autorisee au titre des investissements realises dans les collectivites d Outre–mer*						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
Abattement sur le benefice et exonerations*	Reprise d entreprises en difficultes (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		XF	
	Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5						
	Zone franche urbaine –TE (art 44 octies A)	QV		Sociétés investissement immobilier cotee (art 208C)	K3			
	Zone de restructuration de la defense (44 *terdecies*)	PA						
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F			
	Zone franche d activites NG (44 *quaterdecies*)	XC						
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC			
	Zone de developpement prioritaire (art 44 *septdecies*)	PB						
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
Deductions diverses à detailler sur feuillet separe	Dont déduction exceptionnelle (art 39*decies*)	X9		Dont deduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI		XG	
	Dont deduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL			
	Dont deduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont deduct° exception simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH			
	Dont deduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Creance degagee par le report en arriere de deficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD						
	Deduction des produits affectés aux activites éligibles au regime de la taxation au tonnage						Y2	
	TOTAL II						XH	

III. RESULTAT FISCAL

Resultat fiscal avant imputation des deficits reportables	benefice (I moins II)	XI	126 761	
	déficit (II moins I)			XJ
Deficit de l'exercice reporte en arrière (entreprises a l'IS)*		ZL		
Déficits anterieurs imputes sur les resultats de l exercice (entreprises à l IS)*				XL 126 761
RÉSULTAT FISCAL BÉNEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO

Cegid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B 2022**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SAS ABCD INVEST — Neant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Deficits restant a reporter au titre de l'exercice précedent (1)		K4	187 248
Deficits transferes de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'operations sur l'exercice (2)	K4ter
Deficits imputes (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	126 761
Deficits reportables (difference K4+K4bis-K5)		K6	60 486
Deficits de l exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des deficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	60 486

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant deductible correspondant aux droits acquis par les salaries pour les entreprises placees sous le regime de l article 39-1 1° bis Al 1er du CGI dotations de l exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(a detailler sur feuillet separe)	Dotations de l exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnites pour conges a payer, charges sociales et fiscales correspondantes non deductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1° bis Al 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour depreciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV a 9S) et (YO = ZW a 9T) a reporter au tableau 2058-A	YN	▼ ligne WI	YO	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la reintegration ou de la deduction	Montant au debut de l exercice	Imputations	Montant net à la fin de l exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B deposé au titre de l'exercice precédent

(2) Indiquer, sur un feuillet separe, l'identification, opération par operation, du nom de la societe (et son n° siren) dont proviennent les deficits et le montant du transfert

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2022**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Designation de l'entreprise SAS ABCD INVEST — Neant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur a celui pour lequel la déclaration est établie	0C	232 310	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
					– Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(52 307)		Dividendes	ZE	
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF	
					Report a nouveau	ZG	180 003
	TOTAL I	0F	180 003		(N B Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	180 003

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail	J7		)	YQ	
	– Engagements de crédit–bail immobilier				YR	
	– Effets portés à l escompte et non échus				YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous–traitance				YT	
	– Locations charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ	26 979
	– Personnel extérieur a l'entreprise				YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	260 162
	– Rétrocessions d honoraires, commissions et courtages				YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	1 574	)	ST	12 630
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	299 771
IMPOTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	76
	– Autres impots, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z	
	Total du compte correspondant a la ligne FX du tableau n° 2052				YX	76
TVA	– Montant de la T V A collectée				YY	78 888
	– Montant de la T V A déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	59 500
DIVERS	– Montant brut des salaires *				0B	
	– Montant de la plus–value constatée en franchise d impot lors de la première option pour le régime simplifié d imposition *				0S	
	– Taux d'interet le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises a la disposition de la société *				ZK	%
	– Numero du centre de gestion agréé * XP			– **Filiales et participations** (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l ann III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impot prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
	– Montant de l investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l entreprise investisseur dans le cadre de l article 217*octies*				RH	

REGIME DE GROUPE *									
	Société résultat comme si elle n avait jamais été membre du groupe	JA		Plus values a 15%	JK		Plus values a 0%	JL	
				Plus values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe résultat d ensemble	JD		Plus values à 15%	JN		Plus-values a 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l exercice dont les résultats font l objet de la déclaration
Il ne concerne donc pas en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu ils aient ou non déjà fait l objet d une précédente affectation

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe)

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Designation de l'entreprise : SAS ABCD INVEST — Neant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d acquisition des éléments cedes* ①	Valeur d origine* ②	Valeur nette réévaluee* ③	Amortissements pratiques en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur residuelle ⑥
I Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisees* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision speciale de réévaluation afferente aux elements cedes		+				
	14	Amortissements irregulierement differes se rapportant aux elements cedes		+				
	15	Amortissements afferents aux elements cedes mais exclus des charges deductibles par une disposition legale		+				
	16	Amortissements non pratiques en comptabilite et correspondant a la deduction fiscale pour investissement, definie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisee		+				
	17	Provisions pour depreciation des titres relevant du regime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l exercice aux comptes de provisions pour depreciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Cegid Group

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Designation de l'entreprise SAS ABCD INVEST — Neant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(a l'exclusion des plus–values de fusion dont l imposition est prise en charge par les societes absorbantes) (cf cadre B)

Origine	Imposition repartie	Montant net des plus-values realisees*	Montant anterieurement reintegre	Montant compris dans le resultat de l exercice	Montant restant a reintegrer
Plus-values realisees au cours de l exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une duree differente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Origine	Imposition repartie		Montant net des plus values realisees a l origine	Montant anterieurement reintégre	Montant rapporte au resultat de l exercice	Montant restant à reintegrer
Plus-values realisees au cours des exercices anterieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une duree differente (art 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à preciser) au titre de	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N 8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cene rubrique ne comprend pas les plus–values afferentes aux biens non amortissables ou taxées lors des operations de fusion ou d apport

☐ Plus–values de fusion, d apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impot sur les societes seulement)

☐ Plus–values d apport à une societe d une activite profcssionnclle exercee à titre individuel (toutes societés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values realisees à l origine	Montant anterieurement reintegre	Montant rapporte au resultat de l exercice	Montant restant a reintegrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2022

Formula re obl gatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Designation de l'entreprise SAS ABCD INVEST — Ncant [X] *

Rappel de la plus ou moins–value de l exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titres de societes a preponderance immobilieres non cotees exclus du regime du long terme (art 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est superieur a 22,8 M€ (art 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *	

❶ Entreprises soumises a l impot sur les societes
❷ Entreprises soumises à l impot sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values a 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values a long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12 8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins values nettes a long terme subies au cours des dix exercices anterieurs (montants restant a deduire a la cloture du dernier exercice)	N 1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N 5			
	N 6			
	N-7			
	N 8			
	N-9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 % ou a 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le resultat de l exercice ③	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le resultat de l exercice ⑤	Solde des moins values a reporter col ⑥= ②+③-④-⑤ ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins values nettes à long terme subies au cours des dix exercices anterieurs (montants restant a deduire à la cloture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N-3					
	N-4					
	N 5					
	N-6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

Cegid Group

(15) **RÉSERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

(personnes morales soumises a l'impôt sur les societes seulement)*

Designation de l'entreprise SAS ABCD INVEST — Neant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la reserve speciale des plus-values a long terme				
		taxees a 10 %	taxees a 15 %	taxees a 18 %	taxees a 19 %	taxees a 25 %
Montant de la reserve speciale à la cloture de l exercice précédent (N – 1)	1					
Reserves figurant au bilan des societes absorbees au cours de l exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prelevements operes – donnant lieu a complement d impot sur les societes	4					
Prelevements operes – ne donnant pas lieu a complement d impot sur les societes	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la reserve speciale a la cloture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la reserve a l ouverture de l exercice ①	reserve figurant au bilan des societes absorbees au cours de l annee ②	montants preleves sur la reserve		montant de la reserve a la cloture de l exercice ⑤
		donnant lieu à complement d impôt ③	ne donnant pas lieu a complement d impot ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots) (16)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2022

Designation de l'entreprise SAS ABCD INVEST — Neant [X] *

Exercice ouvert le 01/01/2021 et clos le 31/12/2021 — Durce en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapes	YG	
Effectifs affectes a l'activite artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriques, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimiles	OK	
Plus-values de cession d elements d immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées a une activite normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de resultat sur operations faites en commun)	OH	
Production immobilisee a hauteur des seules charges deductibles ayant concouru a sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutee	OI	
Rentrees sur creances amorties lorsqu'elles se rapportent au resultat d exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation negative des stocks	OQ	
Services exterieurs, à l exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, a l exception de ceux afferents a des immobilisations corporelles mises a disposition dans le cadre d'une convention de location-gerance ou de credit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes deductibles de la valeur ajoutee	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de resultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges deductibles de la valeur ajoutee afferente à la production immobilisée declaree	OU	
Fraction deductible de la valeur ajoutee des dotations aux amortissements afferentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de credit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activite normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutee TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutee assujettie a la CVAE (a reporter sur le 1330-CVAE pour multi-etablissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF) Si la VA calculee est negative, il convient de reporter un montant egal a 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des operations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-etablissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de reference CVAE (report de la ligne OX, le cas echeant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe economique (art 223 A du CGI)	HX	
Periode de reference	GY	/ / — GZ / /
Date de cessation		HR / /

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d instruments financiers les entreprises d assurance de capitalisation et de réassurance de toute nature cette fiche sera adaptee pour tenir compte des modalites particulieres de determination de la valeur ajoutee ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques a joindre)

(1) Attention, il ne doit pas etre tenu compte dans les lignes ON a OS, OW et OZ des charges deductibles de la valeur ajoutee afferente à la production immobilisée declaree ligne OE portees en ligne OU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F 2022**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann III au CGI)
N° de depot

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la societe)

1/2 (1)

Neant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 4 4 9 0 1 9 4 7 0 0 0 0 5 2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABCD INVEST

ADRESSE (voie) 36 rue Tronchet

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS 09

Nombre total d'associes ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associes ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d actions correspondantes	P4	159 000

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Denomination | N° SIREN (si societe etablie en France) | % de detention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Denomination | N° SIREN (si societe établie en France) | % de detention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Denomination | N° SIREN (si societe établie en France) | % de detention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Denomination | N° SIREN (si societe etablie en France) | % de detention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique BRETHES | Prenom(s) Didier | Nom marital | % de detention 36.02 | Nb de parts ou actions 58 000 | Naissance Date 24101958 | N° Departement 64 | Commune BIARRITZ | Pays FRANCE | Adresse N° 7 | Voie Bis Place Du commerce | Code Postal 75015 | Commune PARIS 15 | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique DUMORTIER | Prenom(s) Jean-Paul | Nom marital | % de detention 24.84 | Nb de parts ou actions 40 000 | Naissance Date 24101948 | N° Departement 59 | Commune LILLE | Pays | Adresse N° 2 | Voie rue Charles Marie Widor | Code Postal 75016 | Commune PARIS 16 | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d associes excede le nombre de lignes de l imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplementaires Dans ce cas, il convient de numeroter chaque tableau en haut et a gauche de la case prevue a cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas a droite de cette même case

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Cegid Group

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F 2022**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 / 2 (I)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 4 4 9 0 1 9 4 7 0 0 0 0 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABCD INVEST

ADRESSE (voie) 36 rue Tronchet

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS 09

Nombre total d associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associes ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d actions correspondantes	P4	159 000

I – CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique BEGHIN | Prénom(s) Patrick | Nom marital | % de détention 18.94 | Nb de parts ou actions 30 500 | Naissance Date 13041948 | N° Département 99 | Commune EQUIH BEN SALAH | Pays MAROC | Adresse N° 10 | Voie rue DUHESME | Code Postal 75018 | Commune PARIS | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique KAHAN | Prénom(s) Bruno | Nom marital | % de détention 18.94 | Nb de parts ou actions 30 500 | Naissance Date 15101950 | N° Département 92 | Commune BOULOGNE BILLANCOURT | Pays FRANCE | Adresse N° 3 | Voie BIS SQUARE LAMARTINE | Code Postal 75016 | Commune PARIS 16 | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et a gauche de la case prévue a cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G 2022**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 44901947000052

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABCD INVEST

ADRESSE (voie) 36 rue Tronchet

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS 09

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 1

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SAS ABCD INVEST
449019470 IS1

Regime d'integration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mere du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des societés du groupe y compris sa propre declaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI) Si vous êtes la societe mere, cocher la case		
Designation et n° siren de la societe membre de groupe pour laquelle les reductions et credits d'impots sont declares (y compris pour les credits et reductions d'impots de la societe mere)	Neant	X
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Credit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécenat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siege est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre–Dame de Paris	
Dont montant verses aux federations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de federer, d'organiser, de representer et de promouvoir les organismes agrées en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la competitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinance	
Montant total des remunerations versees n'excedant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à credit d'impôt versees à des salariés affectés à des exploitations situees à Mayotte	
Montant des remunerations eligibles a la majoration pour les salaries des professions pour lesquelles le paiement des conges et des charges sur les indemnites de conges est mutualise entre les employeurs affilies obligatoirement aux caisses de compensation prevue à l'article L 3141–30 du code du travail	
Quote–part de credit d'impôt resultant de la participation de l'entreprise dans des sociétes de personnes ou groupements assimiles	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Credit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du credit d'impôt pour les dépenses situees dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres credits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS

	Credit d'impôt	Montant
CI deposé en cas de cessation au titre de l'annee N		
CI depose au titre de l'annee civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe a la 2069RCI pour les entreprises ayant effectue au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit a la reduction d'impôt prevue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Beneficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Cegid Group

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

Designation de l'entreprise SAS ABCD INVEST

36 rue Tronchet

75009 PARIS 09

Produits a recevoir	Montant
Clients - Prod non facturés	52 252

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

Designation de l'entreprise SAS ABCD INVEST

36 rue Tronchet

75009 PARIS 09

Charges a payer	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	41 773
Autres charges a payer	2 399

Cegid Group